



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BERGAMOT OIL REGGIO FINEST
Numéro du produit	55637
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120117613-65-XXXX
Numéro CAS	89957-91-5
Numéro CE	289-612-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produits de beauté Flavouring Fragrance
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	55637

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 3 - H226
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	289-612-9
-----------	-----------

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient

DIPENTÈNE, LINALYL ACETATE, LINALOOL, CITRAL

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

DIPENTÈNE			30-60%
Numéro CAS: 138-86-3	Numéro CE: 205-341-0		
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1		
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410			

LINALYL ACETATE			10-30%
Numéro CAS: 115-95-7	Numéro CE: 204-116-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119454789-19-XXXX	
Classification Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317			

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

LINALOOL		10-30%
Numéro CAS: 78-70-6	Numéro CE: 201-134-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : DL ₅₀ 2790 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : DL ₅₀ 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin		

Classification

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

Skin Sens. 1B - H317

CITRAL		<1%
Numéro CAS: 5392-40-5	Numéro CE: 226-394-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119462829-23-XXXX
Estimation de la toxicité aiguë (orale) : DL ₅₀ 6800 mg/kg, Orale, Rat		
Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : DL ₅₀ 2250 mg/kg, Cutanée, Lapin		

Classification

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

Skin Sens. 1 - H317

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Nom du produit	BERGAMOT OIL REGGIO FINEST
Numéro d'enregistrement REACH	01-2120117613-65-XXXX
Numéro CAS	89957-91-5
Numéro CE	289-612-9
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Prévoir une ventilation suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DIPENTÈNE (CAS: 138-86-3)

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Cutanée; Court terme : 222 µg/cm²
Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 33.3 mg/m³
Population en général - Cutanée; Court terme : 111 µg/cm²
Population en général - Inhalatoire; Long terme : 8.33 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme : 4.76 mg/kg

PNEC eau douce; 5.4 µg/l
eau de mer; 0.54 µg/l
Station d'épuration des eaux usées; 1.8 mg/l
Sédiments (eau douce); 1.649 mg/kg p.c. /jour
Sédiments (eau de mer); 0.165 mg/kg p.c. /jour
Sol; 0.328 mg/kg

LINALYL ACETATE (CAS: 115-95-7)

DNEL Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg p.c. /jour
Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.75 mg/m³
Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.68 mg/m³
Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 8 mg/cm²
Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8 mg/cm²
Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 8 mg/cm²
Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 8 mg/cm²

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

PNEC

- eau douce; 0.011 mg/l
- eau de mer; 0.0011 mg/l
- Sédiments (eau douce); 0.609 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.0609 mg/kg
- Sol; 0.115 mg/kg
- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

LINALOOL (CAS: 78-70-6)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL

Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 16.5 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.8 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 2.5 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 4.1 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 1.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 0.2 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets locaux: 15 mg/cm²
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm²
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets locaux: 15 mg/cm²

PNEC

- eau douce; 0.2 mg/l
- eau de mer; 0.02 mg/l
- Sédiments (eau douce); 2.22 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 0.222 mg/kg
- Sol; 0.327 mg/kg
- STP; > 10 mg/l

CITRAL (CAS: 5392-40-5)

DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 9 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg/jour
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.6 mg/kg/jour

PNEC

eau douce; 0.007 mg/l
 eau de mer; 0.001 mg/l
 Station d'épuration des eaux usées; 1.6 mg/l
 Sédiments (eau douce); 0.125 mg/kg
 Sédiments (eau de mer); 0.013 mg/kg
 Sol; 0.021 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Mesures d'hygiène	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune. à Foncé. Vert.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	Pas d'information disponible.
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	170°C OECD 103
Point d'éclair	57°C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	0.4 mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	123.1
Densité relative	0.868

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: 1.69 - 4.90
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 402.16 g/l de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants.
------------------------	-----------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

LINALYL ACETATE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 9000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >5000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritant pour les yeux. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée - Cobaye: Non sensibilisant.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat
rép.

LINALOOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 2 790,0
mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 2790 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 5 610,0
(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 5610 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Irritant pour la peau. Lapin
cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Légèrement irritant. Lapin
graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. - Lapin: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.
vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Pas d'information disponible.
reproduction - fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.
un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 117 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 250 mg/kg, Cutanée, Rat
rép.

Danger par aspiration

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact oculaire Provoque une irritation des yeux.

CITRAL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 6 800,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 6800 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 6 800,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 250,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2250 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 2 250,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritante. Lapin

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LINALOOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 0.702 - 0.720 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 70 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques ErC₅₀, 72 heures: 8 mg/l, Algues

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique) 1

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 21 jours: 0.27 mg/l, Daphnia magna

LINALYL ACETATE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 7.9 mg/l, Poisson d'eau douce OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 15 mg/l, Daphnia magna OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 62 mg/l, Algues d'eau douce OECD 201

LINALOOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 27.8 mg/l, Poissons OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 59 mg/l, Daphnia magna

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL_{50} , 72 heures: 156.7 mg/l, Algues

CITRAL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL_{50} , 96 heures: 4.6 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE_{50} , 48 heures: 6.8 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL_{50} , 72 heures: 103.8 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Persistance et dégradabilité Le produit ne devrait pas être biodégradable.

LINALYL ACETATE

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.
- Dégradation 70 - 80%: 28 jours
OECD 301F

LINALOOL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation La substance est facilement biodégradable.
- Dégradation (%) 64.2%: 28 jours
OECD 301D

CITRAL

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 85 - 95%: 28 jours
OECD 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: 1.69 - 4.90

Informations écologiques sur les composants

DIPENTÈNE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 490 - 1460,

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Coefficient de partage log Pow: 4.59

LINALYL ACETATE

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 3.9

LINALOOL

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Kow: 2.7

CITRAL

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable. FBC: 89.72,

Coefficient de partage log Pow: 2.76

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Insoluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants**DIPENTÈNE**

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

LINALOOL

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**DIPENTÈNE**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

LINALOOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants**DIPENTÈNE**

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

LINALOOL

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

CITRAL

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1197

N° ONU (IMDG) 1197

N° ONU (ICAO) 1197

N° ONU (ADN) 1197

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) EXTRAITS LIQUIDES

Nom d'expédition (IMDG) EXTRAITS LIQUIDES

Nom d'expédition (ICAO) EXTRACTS, LIQUID

Nom d'expédition (ADN) EXTRAITS LIQUIDES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

**Directive Seveso - Maîtrise
des dangers liés aux
accidents majeurs** P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
CAS: Chemical Abstracts Service.
DNEL: Dose dérivée sans effet.
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC: Concentration prédite sans effet.
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
FBC: Facteur de bioconcentration.
DBO: Demande biochimique en oxygène.
CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
NOEC: Concentration sans effet observé.
LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
LE50: limite d'exposition 50
hPa: Hektopaskal
LL50: Lethal Chargement cinquante
OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
Un appareil respiratoire autonome: SCBA
STP Stations d'épuration
COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

BERGAMOT OIL REGGIO FINEST

Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	30/05/2023
Numéro de version	2.000
Remplace la date	03/12/2020
Numéro de FDS	55637
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Signature	Jitendra Panchal

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.